

# **CGG SA**

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 27 mai 2016  
Résolution n°19

## **MAZARS**

61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

## **ERNST & YOUNG et Autres**

1/2, PLACE DES SAISONS - 92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

# **CGG SA**

Société anonyme au capital de 283 304 307 €  
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine  
75015 Paris  
969 202 241 RCS Paris

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 27 mai 2016  
Résolution n°19

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

CGG SA

Réduction du capital  
Assemblée générale du  
27 mai 2016

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Fait à Paris La Défense, le 4 mai 2016*

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET  
AUTRES

Pierre JOUANNE

Laurent VITSE

MAZARS

Jean-Luc BARLET